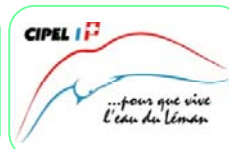


D3

Rendre les activités nautiques plus respectueuses de l'environnement



Rives du lac

Type d'action :
Investissements et travaux
Sensibilisation /information
Réglementation /planification
Priorité 1



Bon état



Cadre de vie

Objectifs visés

- Augmenter les rives naturelles ou semi-naturelles du lac et améliorer le développement des herbiers
- Avoir des activités et infrastructures nautiques respectueuses de l'environnement

Maîtres d'ouvrages

  Collectivités

Enjeux

Le climat et la beauté des paysages du lac et de ses rives en font un lieu de villégiature très apprécié mais aussi un endroit très propice à de nombreuses activités humaines, telles que la pêche, les loisirs et le tourisme (baignade, navigation, thermalisme).

Descriptif de l'action

- Réorienter certaines infrastructures vers un tourisme plus doux/vert.
- Supprimer les amarrages dans les embouchures et en pleine eau (corps morts).
- Réglementer les activités à proximité des zones sensibles : définir des zones de quiétude où certains usages seraient limités et certaines distances/périodes à respecter.
- Maîtriser le développement des infrastructures nautiques (ports, installations privées et plages) :
 - optimiser au mieux les places existantes;
 - regrouper les installations nautiques privées dans les ports;
 - réfléchir à des solutions de parcage des bateaux respectueuses de l'environnement (ports à sec);
 - Mettre en cohérence les bases légales d'utilisation du domaine public.
- Favoriser la navigation des voiliers.
- Sensibiliser les navigateurs à une bonne gestion de leurs eaux usées.

Corps morts



Rôle de la CIPEL

Recommandations, sensibilisation.

Diagnostic

De nombreuses activités (navigation, baignade, etc.) influencent près de 60% des rives du lac. 64 ports de plaisance se répartissent sur le rivage lacustre (52 côté suisse et 12 côté français) et pas loin d'une centaine de plages.

Il y a encore une volonté forte des collectivités riveraines de développer les infrastructures portuaires de plaisance. Plusieurs projets de création de ports de plaisance ou de plages se profilent le long du rivage lémanique.

Ces activités perturbent la faune et la flore et contribuent à augmenter l'artificialisation des rives.

Leviers



Plan directeur cantonal des rives vaudoises du lac Léman
Règlement concernant la navigation motorisée de plaisance sur les voies d'eau valaisannes, 1990
Directive cantonale valaisanne sur l'entretien des bateaux respectueux de l'environnement
Plaquette de l'ASL « naviguer sans divaguer »



Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
Arrêté Préfectoral de Protection du Biotopie
Code général de la propriété des personnes publiques
Arrêté préfectoral 14/12/1976 sur l'occupation du domaine public

Règlement international sur la navigation du Léman.

Indicateurs de suivi

- Nombre de places de bateau dans les embouchures.
- Evolution du nombre de corps morts.